

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 645****24 juin 2004****SOMMAIRE**

Adelie Investissements S.A., Luxembourg .....	30956	bourg .....	30958
Africaone Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	30947	Immo-Club S.A., Luxembourg .....	30957
Audiomatik, A.s.b.l., Differdange .....	30914	Immobilière Boever, S.à r.l., Luxembourg .....	30954
Brembo International S.A., Luxembourg .....	30952	Indufin S.A., Luxembourg .....	30960
Cameo, S.à r.l., Luxembourg .....	30915	International Strategies S.A., Luxembourg .....	30956
Cerazit-Re S.A., Mamer .....	30959	Ireco Trading & Production S.A., Steinsel .....	30952
Charme Holding S.A., Luxembourg .....	30945	Italfortune International Advisors S.A., Luxembourg .....	30950
Christian Bauer & Associés Architectes S.A., Bridel .....	30950	Jacoby, S.à r.l., Foetz .....	30955
Continental Union Investments S.A., Luxembourg .....	30956	Knight Lux 2, S.à r.l., Luxembourg .....	30932
Createrra S.A., Luxembourg .....	30944	LB Software S.A., Luxembourg .....	30953
Createrra S.A., Luxembourg .....	30944	LB Software S.A., Luxembourg .....	30953
Createrra S.A., Luxembourg .....	30944	LFG - London Financial Group S.A., Luxembourg .....	30953
CSFB Lux (UNW) Co-Investors, S.à r.l., Luxembourg .....	30943	Lorenglass S.A., Luxembourg .....	30954
CSFB Lux (UNW) Co-Investors, S.à r.l., Luxembourg .....	30943	Luxfin International S.A., Luxembourg .....	30958
De Agostini Invest S.A., Luxembourg .....	30958	Luxfin International S.A., Luxembourg .....	30958
Degussa Re S.A., Luxembourg .....	30955	Micca S.A., Luxembourg .....	30958
Encon, S.à r.l., Luxembourg .....	30960	Miroglio Finance S.A., Luxembourg .....	30954
Erste Reinsurance S.A., Luxembourg .....	30955	Mogeba, Light and Sound, S.à r.l., Luxembourg ..	30942
European Research Venture S.A.H., Luxembourg .....	30943	Mogeba, Light and Sound, S.à r.l., Luxembourg ..	30942
Everglades Properties S.A., Luxembourg .....	30951	Parfinance S.C.A., Luxembourg .....	30960
Extrême Junior, S.à r.l., Dudelange .....	30941	Penta Lux S.A., Luxembourg .....	30916
FHR (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	30937	PK AirFinance, S.à r.l., Senningerberg .....	30923
FHR (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	30939	PK AirFinance, S.à r.l., Senningerberg .....	30924
Finagi S.A., Luxembourg .....	30959	Pollone S.A., Luxembourg .....	30952
Finagi S.A., Luxembourg .....	30959	Promobe S.A., Alzingen .....	30957
(The) Friends Provident International Global Portfolio Sicav, Luxembourg .....	30919	Radio Ratio Holding AG, Luxembourg .....	30950
Friends Provident International Institutional Management Portfolio, Sicav, Luxembourg .....	30917	RR Management S.A., Luxembourg .....	30942
Futefin S.A., Luxembourg .....	30946	Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	30946
Futefin S.A., Luxembourg .....	30947	Stolzheck S.A. ....	30959
Gauguin S.A., Luxembourg .....	30955	T.R.I. S.A., Luxembourg .....	30953
Gexa Holding S.A., Luxembourg .....	30922	Taxalo S.A.H., Luxembourg .....	30931
Helarb Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	30925	Thomas Consulting S.A., Schiffflange .....	30949
Homac Aviation S.A., Munsbach .....	30940	Thomas Consulting S.A., Schiffflange .....	30950
Homac Aviation S.A., Munsbach .....	30941	Tourist International S.A., Luxembourg .....	30951
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....		Tourist International S.A., Luxembourg .....	30951
		Travel Ring International S.A., Luxembourg .....	30953
		Zoral S.A.H., Luxembourg .....	30943
		Zoral S.A.H., Luxembourg .....	30945
		Zoral S.A.H., Luxembourg .....	30945

**AUDIOMATIK, Association sans but lucratif.**

Siège social: Differdange.  
R. C. Luxembourg F 499.

## STATUTS

1. Rota Marco, né le 3 octobre 1980, 19, Kalekerbach, L-4595 Differdange, Luxembourg,  
2. Kieffer Pol, né le 16 août 1983, 23, rue de Kiem, L-8281 Kehlen, Luxembourg,  
3. Teixeira Gomes Diogo, né le 18 janvier 1980, 133, rte de Rodange, B-6797 Athus, Belgique,  
4. Haas Cyrille, né le 22 septembre 1978, 28, Kalekerbach, L-4595 Differdange, Luxembourg,  
5. Rodrigues Nathalie, née le 11 février 1983, 1, rue des Martyrs, L-4236 Esch-sur-Alzette, Luxembourg,  
6. Capaldini Patrick, né le 7 août 1978, 51, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange, Luxembourg,  
ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21.04.1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée AUDIOMATIK, association sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association a comme objet d'organiser des manifestations de musique et des spectacles (son et lumières).

**Art. 3.** Le siège est fixé à Differdange.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'assemblée générale ordinaire a lieu dans le courant du premier semestre de l'exercice suivant.

**Art. 6.** En dehors des membres actifs, individuels ou collectifs, l'association peut avoir des membres d'honneur, des membres bienfaiteurs et des membres de droits. Pour devenir membre actif, il faut adresser une demande au conseil d'administration qui statue souverainement.

**Art. 7.** Le nombre minimum de membres actifs est de 3.

**Art. 8.** Tout membre actif ou autre peut démissionner en faisant parvenir une lettre recommandée au conseil d'administration. Le membre qui après mise en demeure faite par lettre recommandée ne s'acquitte pas des ses cotisations est considéré comme démissionnaire.

**Art. 9.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs majeurs. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par exercice social.

La convocation est adressée à chaque membre soit par lettre individuelle, soit sous forme d'un communiqué de presse (avis de presse) au moins huit jours avant l'assemblée. L'assemblée doit se réunir obligatoirement si vingt pour cent au moins des membres actifs en font la demande. A l'assemblée générale, chaque membre actif présent peut être porteur d'une procuration au maximum.

Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre.

**Art. 10.** Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés.

**Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 6 membres au plus (dans ce nombre sont compris le président et ou les vice-présidents).

L'assemblée générale élit séparément le président et le ou les vice-présidents, sont élus ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Le conseil d'administration désigne le secrétaire et le trésorier selon les mêmes modalités.

**Art. 12.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande du président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par une lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet.

La durée du mandat des administrateurs doivent être conforme à la loi et aux statuts. L'association est engagée par la signature de son président ou d'un délégué désigné par celui-ci.

**Art. 13.** Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations normales.

**Art. 14.** Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permette de présenter une situation en recettes et dépenses. Il fait établir en fin d'exercice une situation active et passive qui est soumise à l'assemblée générale pour approbation avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 15.** En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 16.** Pour tous les problèmes concernant la dissolution il est renvoyé à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée. En pareil cas, une assemblée générale extraordinaire décidera de l'affectation du patrimoine de l'association.

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

M. Rota / N. Rodrigues / P. Kieffer

D. Teixeira / P. Capaldini / C. Haas

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05636. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034364.3/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**CAMEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.081.

In the year two thousand four, on the 2nd day of April.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of the limited liability company (société à responsabilité limitée) CAMEO, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.

The meeting is declared open at 10.00 a.m. and is presided by Mr Mikael Holmberg residing in Leudelange.

The chairman appoints Mrs Nadine Gloesener residing in Vichten as secretary of the meeting.

Mrs Fatiha Wagner residing in France is elected as scrutineer.

The chairman declares that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. To accept the resignation of Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, as manager of category B of the Company, and to appoint as new manager of category B of the Company Mr Mikael Holmberg, company director, born on June 22, 1959 in Åker, Sweden, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg, for an undetermined period.

2. To move the Company's registered office to 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. To terminate the Domiciliation Agreement with BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE and enter into a Registered Office Services Agreement with MODERN TREUHAND/BANQUE INVIK S.A.

II. The name of the sole shareholder and the number of shares held by him is indicated in an attendance-list signed by the shareholder present, the proxy of the shareholder represented and by the member of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the five hundred (500) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to accept the resignation of Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, as manager of category B of the Company, and appoint as new manager of category B of the Company Mr Mikael Holmberg, company director, born on June 22, 1959 in Åker, Sweden, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg, for an undetermined period.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to move the Company's registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to terminate the Domiciliation Agreement with BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE and enter into a Registered Office Services Agreement with MODERN TREUHAND/BANQUE INVIK S.A.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 10.30 a.m. and these minutes were signed by the members of the meeting.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatre, le deux avril.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire d'un seul et unique actionnaire de la Société Anonyme à Responsabilité Limitée CAMEO, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

Madame Fatiha Wagner, demeurant en France, est élue comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Accepter la démission de Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, en tant que gérant de catégorie B de la société, et de nommer comme nouveau gérant de catégorie B de la société Monsieur Mikael Holmberg, directeur de société, né le 22 juin 1959 à Åker, Suède, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période indéterminée.

2. Transférer le siège social de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Mettre fin au Contrat de Domiciliation avec BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE et de signer un contrat de domiciliation appelé «Registered Office Services Agreement» avec MODERN TREUHAND/BANQUE INVIK S.A.

II. Le nom de l'actionnaire et le nombre d'actions détenues par lui-même est renseigné sur une liste de présence signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté et des membres du conseil de l'assemblée; une telle liste de présence et la procuration resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il en résulte de cette liste de présence que sur cinq cent (500) actions, représentant l'entièreté du capital social de la société, toutes les actions sont présentées ou représentées à l'assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, en tant que gérant de catégorie B de la société, et de nommer comme nouveau gérant de catégorie B de la société Monsieur Mikael Holmberg, directeur de société né le 22 juin 1959 à Åker, Suède, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période indéterminée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de mettre fin au Contrat de Domiciliation avec BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE et de signer un contrat de domiciliation appelé «Registered Office Services Agreement» avec MODERN TREUHAND/BANQUE INVIK S.A.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée 10.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres de l'assemblée.

M. Holmberg, N. Gloesener, F. Wagner

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04791. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(034426.3/1369/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**PENTA LUX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 74.192.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung  
vom Freitag, 2. Mai 2003, 14.00 Uhr abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Versammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Die Versammlung nimmt den Rücktritt an der Herren E. Bentz, H.-J. Dupré und G. Schöbel als Verwaltungsratsmitglieder und gibt ihnen vollen Entlast.

2) Die Versammlung ernennt einstimmig zu den neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

Frau Hiltrud Lehnen, Privatbeamtin, Deutschland, als Vorsitzende

Herr Herrmann-Joseph Dupré, Rechtsanwalt, Deutschland

Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxembourg.

Die Mandate des Verwaltungsrates enden mit Ende der ordentlichen Generalversammlung 2009.

3) Der Rücktritt des Kommissars LUXEMBOURG CONSULTING GROUP AG wird akzeptiert. Die Versammlung erfasst folgenden Beschluss:

Zum neuen Kommissar der Gesellschaft wird LCG INTERNATIONAL S.A., Luxembourg ernannt. Das Mandat des Kommissars endet mit Ende der ordentlichen Generalversammlung 2009.

Luxembourg, 2. Mai 2003.

*Die Versammlung*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05468. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(034690.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO,**  
**Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 75.774.

In the year two thousand and four, on the fifteenth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO, a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the Law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment, having its registered office at 5, rue Plaetis, L - 2338 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 75.774), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 15, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of June 29, 2000, number 459. The Articles of Incorporation have been amended for the last time on March 25, 2003, published in the Mémorial on 28 April 2003.

The meeting was opened at 10.30 am under the chairmanship of Ms. Michèle Kemp, avocat, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Henning Schwabe, lawyer, residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record:

I. - That the agenda of the Meeting is the following:

1. Approval of the merger project, as published in the Mémorial of February 13, 2004 and to be effective on March 31, 2004, between FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO (FPI GIP) (absorbing company) and FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO (FPI IMP) (absorbed company). The absorption of FPI IMP into FPI GIP shall be effectuated by absorbing FPI IMP All Stocks Euro Bond Fund into FPI GIP All Stocks Euro Bond Fund to be created.

2. Dissolution of FPI IMP without liquidation by contribution of its assets to FPI GIP All Stocks Euro Bond Fund with effect on March 31, 2004.

3. Discharge to the Directors until the date of the Meeting.

4. Any other business that may properly come before the Meeting.

II. - That the Merger Project has been drawn pursuant to a deed of the undersigned notary on February 5, 2004, in compliance with Article 271 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

III. - That the Merger Project has been published, in compliance with Article 262 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, in the Mémorial of February 13, 2004.

IV. That convening notices were sent by registered mail to registered shareholders on 27 February 2004.

V. That the names of the shareholders present at the Meeting or represented by proxy, the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary, will remain attached to the present deed and registered therewith.

The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

VI. Pursuant to the attendance list, one shareholder, holding 2,436,754.87 shares, that is to say 94.90 per cent of the issued shares, are present or represented.

VII. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting may only validly deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented.

VIII. Consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

*First resolution*

The Meeting, after having reviewed the Merger Project published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 February 2004, as well as the Report of the Board of Directors thereon, established in compliance with Article 265 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the report of the Auditors on its content, made by PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, in compliance with Article 266 of the same Law, approves the merger with effect as of 31 March 2004.

*Second resolution*

The Meeting states that, by the contribution of the assets of FPI IMP to FPI GIP All Stocks Euro Bond with effect as of 31 March 2004, FPI IMP ceases to exist as of such date, in compliance with Article 274 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The approval of the merger by the extraordinary general meeting of shareholders of the absorbing company, FPI GIP, is not necessary to the extent that the conditions provided for by Article 264 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been complied with; notwithstanding this fact, shareholders of FPI GIP, representing at least 5 percent of the share capital, may nevertheless convene an extraordinary general meeting of shareholders to approve the merger as provided for by that Article 264, in which case the Board of Directors of FPI GIP has undertaken to inform the undersigned notary at the latest on March 17, 2004 at 9.00 am.

*Third resolution*

Discharge is given by the Meeting to the Directors for the execution of their mandate until the date of this Meeting.

*Declaration*

The undersigned notary declares having verified the compliance with the conditions enumerated in Articles 257 and following of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and states that the merger has been decided in compliance with the provisions of the legal requirements.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille quatre, le quinze mars

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable constituée en vertu de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, ayant son siège social à 5, rue Plaetis, L - 2338 Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 75.774), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 29 juin 2000, numéro 459. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 mars 2003 par un acte du notaire soussigné publié au Mémorial du 28 avril 2003.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Mme Michèle Kemp, avocat, résidant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire M. Manfred Hoffmann, avocat, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur M. Henning Schwabe, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation du projet de fusion, tel que publié au Mémorial en date du 13 février 2004, et à entrer en vigueur en date du 31 mars 2004, entre FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO (FPI GIP) (société absorbante) et FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO (FPI IMP) (société absorbée). L'absorption de FPI IMP dans FPI GIP sera effectuée en absorbant FPI IMP All Stocks Euro Bond Fund dans FPI GIP All Stocks Euro Bond Fund à créer.

2. Dissolution de FPI IMP sans liquidation par l'apport de ses avoirs à FPI GIP All Stocks Euro Bond Fund avec effet au 31 mars 2004.

3. Décharge à donner aux Administrateurs jusqu'à la date de l'Assemblée.

4. Tout autre point porté valablement devant l'Assemblée.

II. Que le Projet de Fusion a été établi suite à un acte du notaire soussigné en date du 5 février 2004 en conformité avec l'Article 271 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. Que le Projet de Fusion a été publié, en conformité avec l'Article 262 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au Mémorial en date du 13 février 2004.

IV. Que des avis de convocation ont été envoyés par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs le 27 février 2004.

V. Que les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenu par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

VI. Qu'il appert de la liste de présence qu'un actionnaire, détenant 2.436.754,87 actions, c'est-à-dire 94,90 pour-cent des actions émises et en circulation, sont présents ou représentés.

VII. Que conformément à l'Article 67-1(2) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente Assemblée peut uniquement valablement délibérer si au moins 50% de son capital émis est représenté.

VIII. Par conséquent, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'Assemblée, après avoir examiné le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 février 2004, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration y relatif, établi conformément à l'Article 265 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et le rapport du réviseur d'entreprises sur son contenu, effectué par PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, conformément à l'Article 266 de la même Loi, approuve la fusion avec effet au 31 mars 2004.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte que, par l'apport des avoirs de FPI IMP à FPI GIP All Stocks Euro Bond avec effet au 31 mars 2004, FPI IMP cessera d'exister à cette date, conformément à l'Article 274 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, FPI GIP, n'est pas requise dans la mesure où les conditions de l'Article 264 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées; nonobstant ce fait, les actionnaires de FPI GIP, représentant au moins 5 pour cent du capital social, peuvent néanmoins convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue d'approuver la fusion, tel que prévu à l'Article 264, auquel cas le Conseil d'Administration de FPI GIP s'est engagé à en informer le notaire soussigné au plus tard le 17 mars 2004 à 9.00 heures.

*Troisième résolution*

Décharge est accordée par l'Assemblée aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de cette Assemblée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié la conformité avec les conditions énumérées aux Articles 257 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare que la fusion a été décidée en conformité avec les exigences légales.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: M. Kemp, M. Hoffmann, H. Schwabe, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 mars 2004, vol. 427, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2004.

H. Hellinckx.

(034704.3/242/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**THE FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL PORTFOLIO,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.002.

In the year two thousand and four, on the fifteenth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THE FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL PORTFOLIO, a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the Law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 83.002), incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on July 23, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of August 25, 2001, number 677. The Articles of Incorporation have never been amended.

The meeting was opened at 10.45 am under the chairmanship of Ms. Michèle Kemp, avocat, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Henning Schwabe, lawyer, residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

1) Approval of the merger project, as published in the Mémorial of February 13, 2004 and to be effective on March 31, 2004, between FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO (FPI GIP) (absorbing company) and THE FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL PORTFOLIO (TFPI GP) (absorbed company). The absorption of TFPI GP into FPI GIP shall be effectuated by absorbing:

TFPI GP Global Equity Fund into FPI GIP International Equity Fund (to be renamed FPI GIP Global Equity Fund)

TFPI GP North American Equity Fund into FPI GIP North American Fund (to be renamed FPI GIP North American Equity Fund)

TFPI GP European Equity Fund into FPI GIP European Fund (to be renamed FPI GIP European Equity Fund)

TFPI GP Japanese Equity Fund into FPI GIP Japan Fund (to be renamed FPI GIP Japanese Equity Fund)

TFPI GP Global Balanced Fund into the newly created FPI GIP Global Balanced Fund

TFPI GP Global Bond Fund into the newly created FPI GIP Global Bond Fund.

2) Dissolution of TFPI GP without liquidation by contribution of its assets to FPI GIP International Equity Fund (to be renamed FPI GIP Global Equity Fund), FPI GIP North American Fund (to be renamed FPI GIP North American Equity

Fund), FPI GIP European Fund (to be renamed FPI GIP European Equity Fund), FPI GIP Japan Fund (to be renamed FPI GIP Japanese Equity Fund), the newly created FPI GIP Global Balanced Fund and the newly created FPI GIP Global Bond Fund with effect on March 31, 2004.

3) Discharge to the Directors until the date of the Meeting.

4) Any other business that may properly come before the Meeting.

II. - That the Merger Project has been drawn pursuant to a deed of the undersigned notary on February 5, 2004, in compliance with Article 271 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

III. - That the Merger Project has been published, in compliance with Article 262 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, in the Mémorial of February 13, 2004.

IV. - That convening notices were sent to the registered shareholders by registered mail on 27 February 2004.

V. - That the names of the shareholders present at the Meeting or represented by proxy, the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary, will remain attached to the present deed and registered therewith.

The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

VI. - That pursuant to the attendance list, one (1) shareholder, holding five million eight hundred and four thousand eight hundred and twenty-one (5,804,821) shares, that is to say about ninety-nine per cent (99%) of the issued shares, are present or represented.

VII. - That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting may only validly deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented.

VIII. - Consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

#### *First resolution*

The Meeting, after having reviewed the Merger Project published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 February 2004, as well as the Report of the Board of Directors thereon, established in compliance with Article 265 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the report of the Auditors on its content, made by PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, in compliance with Article 266 of the same Law, approves the merger with effect as of 31 March 2004.

#### *Second resolution*

The Meeting states that, by the contribution of the assets of TFPI GP to FPI GIP International Equity Fund (to be renamed FPI GIP Global Equity Fund), FPI GIP North American Fund (to be renamed FPI GIP North American Equity Fund), FPI GIP European Fund (to be renamed FPI GIP European Equity Fund), FPI GIP Japan Fund (to be renamed FPI GIP Japanese Equity Fund), the newly created FPI GIP Global Balanced Fund and the newly created FPI GIP Global Bond Fund with effect as of 31 March 2004, TFPI GP ceases to exist as of such date, in compliance with Article 274 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The approval of the merger by the extraordinary general meeting of shareholders of the absorbing company, FPI GIP, is not necessary to the extent that the conditions provided for by Article 264 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been complied with; notwithstanding this fact, shareholders of FPI GIP, representing at least 5 percent of the share capital, may nevertheless convene an extraordinary general meeting of shareholders to approve the merger as provided for by that Article 264, in which case the Board of Directors of FPI GIP has undertaken to inform the undersigned notary at the latest on March 17, 2004 at 9.00 am.

#### *Third resolution*

Discharge is given by the Meeting to the Directors for the execution of their mandate until the date of this Meeting.

#### *Declaration*

The undersigned notary declares having verified the compliance with the conditions enumerated in Articles 257 and following of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and states that the merger has been decided in compliance with the provisions of the legal requirements.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mille quatre, le quinze mars

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).



S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de THE FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL PORTFOLIO, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable constituée en vertu de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 83.002), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le 'Mémorial') du 25 août 2001, numéro 677. Les Statuts n'ont jamais été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocat, résidant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Henning Schwabe, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Approbation du projet de fusion, tel que publié au Mémorial en date du 13 février 2004, et à entrer en vigueur en date du 31 mars 2004, entre FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO (FPI GIP) (société absorbante) et THE FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL PORTFOLIO (TFPI GP) (société absorbée). L'absorption de TFPI GP dans FPI GIP sera effectuée en absorbant:

TFPI GP Global Equity Fund dans FPI GIP International Equity Fund (à être dénommé FPI GIP Global Equity Fund)

TFPI GP North American Equity Fund dans FPI GIP North American Fund (à être dénommé FPI GIP North American Equity Fund)

TFPI GP European Equity Fund dans FPI GIP European Fund (à être dénommé FPI GIP European Equity Fund)

TFPI GP Japanese Equity Fund dans FPI GIP Japan Fund (à être dénommé FPI GIP Japanese Equity Fund)

TFPI GP Global Balanced Fund dans FPI GIP Global Balanced Fund nouvellement créé

TFPI GP Global Bond Fund dans FPI GIP Global Bond Fund nouvellement créé.

2) Dissolution de TFPI GP sans liquidation par l'apport de ses avoirs à FPI GIP International Equity Fund (à être dénommé FPI GIP Global Equity Fund), FPI GIP North American Fund (à être dénommé FPI GIP North American Equity Fund), FPI GIP European Fund (à être dénommé FPI GIP European Equity Fund), FPI GIP Japan Fund (à être dénommé FPI GIP Japanese Equity Fund), FPI GIP Global Balanced Fund nouvellement créé et FPI GIP Global Bond Fund nouvellement créé avec effet au 31 mars 2004.

3) Décharge à donner aux Administrateurs jusqu'à la date de l'Assemblée.

4) Tout autre point porté valablement devant l'Assemblée.

II.- Que le Projet de Fusion a été établi suite à un acte du notaire soussigné en date du 5 février 2004 en conformité avec l'Article 271 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III.- Que le Projet de Fusion a été publié, en conformité avec l'Article 262 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au Mémorial en date du 13 février 2004.

IV.- Que des avis de convocation ont été envoyés aux actionnaires nominatifs par lettre recommandée le 27 février 2004.

V.- Que les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenu par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

VI.- Qu'il appert de la liste de présence qu'un (1) actionnaire, détenant cinq millions huit cent quatre mille huit cent vingt et une (5.804.821) actions, c'est-à-dire approximativement quatre-vingt-dix-neuf pour-cent (99%) des actions émises et en circulation, sont présents ou représentés.

VII.- Que conformément à l'Article 67-1(2) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente Assemblée peut uniquement valablement délibérer si au moins 50% de son capital émis est représenté.

VIII.- Par conséquent, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir examiné le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 février 2004, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration y relatif, établi conformément à l'Article 265 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et le rapport du réviseur d'entreprises sur son contenu, effectué par PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, conformément à l'Article 266 de la même Loi, approuve la fusion avec effet au 31 mars 2004.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte que, par l'apport des avoirs de TFPI GP à FPI GIP International Equity Fund (à être dénommé FPI GIP Global Equity Fund), FPI GIP North American Fund (à être dénommé FPI GIP North American Equity Fund), FPI GIP European Fund (à être dénommé FPI GIP European Equity Fund), FPI GIP Japan Fund (à être dénommé FPI GIP Japanese Equity Fund), FPI GIP Global Balanced Fund nouvellement créé et FPI GIP Global Bond Fund nouvellement créé avec effet au 31 mars 2004, TFPI GP cessera d'exister à cette date, conformément à l'Article 274 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, FPI GIP, n'est pas requise dans la mesure où les conditions de l'Article 264 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées; nonobstant ce fait, les actionnaires de FPI GIP, représentant au moins 5 pour cent du capital social, peuvent néanmoins convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue d'approuver la fusion, tel que prévu à l'Article 264, auquel cas le Conseil d'Administration de FPI GIP s'est engagé à en informer le notaire soussigné au plus tard le 17 mars 2004 à 9.00 heures.

*Troisième résolution*

Décharge est accordée par l'Assemblée aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de cette Assemblée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié la conformité avec les conditions énumérées aux Articles 257 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare que la fusion a été décidée en conformité avec les exigences légales.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à l'Assemblée, les membres du Bureau, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: M. Kemp - M. Hoffmann - H. Schwabe - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 mars 2004, vol. 427, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2004.

H. Hellinckx.

(034703.3/242/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**GEXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 92.565.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 avril 2004*

1. et 2. L'Assemblée Générale acte les démissions en date du 2 avril 2004 de Messieurs Arsène Nickels, Jean Noesen et Pascal Gerard de leurs mandats d'administrateurs ainsi que de la démission en date du 5 avril 2004 de la société ASSOCIATED CONSULTING PARTNERS S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour:

3. L'Assemblée Générale décide de nommer administrateur avec effet immédiat en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

Les mandats des administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en l'an 2009.

4. L'Assemblée Générale décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en l'an 2009.

5. L'Assemblée Générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 20, Rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05512. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035139.3/565/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

**PK AirFinance, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 27.840.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of April.  
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, a corporation having its registered office at 260, Long Ridge Road, Stamford, USA - 069237 Connecticut (United States of America), registered under the number 3174543 (Delaware State Registration Number),

hereby represented by Mr Nils Hallerstöm and Mr Serge Michels, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given at Stamford, Connecticut, U.S.A., on April 16, 2004, hereafter the «Shareholder».

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the respective mandatory and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, through its mandatory, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder hold all the shares of the société à responsabilité limitée PK AirFinance, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6D route de Trèves, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under Section B, and number 27.840, incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg on April 18, 1988, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 133 on May 19, 1988 (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) of July 31, 2002, published in the Recueil du Mémorial C, Number 1432 on October 3, 2002.

The Shareholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To amend article 3, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to replace the reference to article 13 of the law of 5th April 1993 by a reference to article 28-4 of the same law so that the first paragraph of article 3 will read as follows:

«The object of the Company is the carrying out of all activities included in chapter 2 concerning the other professionals of the financial sector pursuant to article 28-4 of the law of 5th April 1993 regarding the financial sector, including, in particular, the leasing and financing activities as referenced herebelow.»

2. To amend article 23, last paragraph, of the articles of incorporation of the Company, which last paragraph will read as follows:

**«Art. 23. Balance-sheet (last paragraph)**

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the board of directors.»  
has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to amend article 3, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to replace the reference to article 13 of the law of 5th April 1993 by a reference to article 28-4 of the same law so that the first paragraph of article 3 will read as follows:

**«Art. 3. Object (first paragraph)**

The object of the Company is the carrying out of all activities included in chapter 2 concerning the other professionals of the financial sector pursuant to article 28-4 of the law of 5th April 1993 regarding the financial sector, including, in particular, the leasing and financing activities as referenced herebelow.»

*Second resolution*

The Shareholder resolves to amend article 23, last paragraph, of the articles of incorporation of the Company, which last paragraph will read as follows:

**«Art. 23. Balance-sheet (last paragraph)**

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the board of directors.»

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the Shareholder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the Shareholder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearer, said mandatory known to the notary by his surname, first name, civil status and residence signed with Us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, une société ayant son siège social 260, Long Ridge Road, Stamford, USA - 069237 Connecticut (États-Unis d'Amérique), enregistré sous le numéro 3174543 (Delaware State Registration Number),

ici représentée par Monsieur Nils Hallerstöm et Monsieur Serge Michels, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Stamford, Connecticut, U.S.A., le 16 avril 2004, ci-après l'«Associé».

Ladite procuration restera après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée PK AirFinance, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 27.840, constituée le 18 avril 1988 par acte de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 133 du 19 mai 1988 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 juillet 2002, publié au Recueil du Mémorial C, numéro 1432 du 3 octobre 2002.

L'Associé, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 3, premier alinéa, des statuts de la Société afin de remplacer la référence à l'article 13 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier par une référence à l'article 28-4 de la même loi de sorte que le premier alinéa de l'article 3 aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet les activités tombant dans le champ d'application du chapitre 2 concernant les autres professionnels du secteur financier, conformément à l'article 28-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier dont, en particulier, les activités de crédit et de location mentionnées ci-après.»

2) Modification de l'article 23, dernier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Les livres et comptes de la Société pourront être révisés par des réviseurs d'entreprises nommés par le conseil de gérance.»

*Première résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 3, premier alinéa, des statuts de la Société afin de remplacer la référence à l'article 13 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier par une référence à l'article 28-4 de la même loi de sorte que le premier alinéa de l'article 3 aura la teneur suivante:

**«Art. 3. Objet (premier alinéa)**

La Société a pour objet les activités tombant dans le champ d'application du chapitre 2 concernant les autres professionnels du secteur financier, conformément à l'article 28-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier dont, en particulier, les activités de crédit et de location mentionnées ci-après.»

*Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 23, dernier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 23. Bilan (dernier alinéa)**

Les livres et comptes de la Société pourront être révisés par des réviseurs d'entreprises nommés par le conseil de gérance.»

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de l'Associé, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hallerstöm, S. Michels, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2004, vol. 523, fol. 95, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 avril 2004.

J. Gloden.

(035403.3/213/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**PK AirFinance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 27.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(035404.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**HELARB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 100.488.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-first day of April.  
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HELVETIA ARAB GENERAL TRADING CO. (W.L.L.), a company incorporated and organized under the laws of Kuwait, having its registered office at Salbya, Block 13, Bldg. 21 6th floor, 24184 Safat 13102 Kuwait, (Commercial Register no. 84440),

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies dated March 23rd 2004 and April 7th, 2004.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered Office - Object - Duration****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name HELARB INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of class A acting jointly with any manager of class B of the Company.

### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any manager of class A and any manager of class B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General Meetings of Partners****Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual Accounts - Allocation of Profits****Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

**VII. General Provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory Provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

*Subscription - Payment*

Thereupon, HELVETIA ARAB GENERAL TRADING CO. (W.L.L.), prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1,400.- EUR).

*Resolutions of the sole Partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers of class A

- Bart Zech, company manager, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès; and
- Patrice Gallasin, company manager, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;

Managers of Class B

- Mr Ali Al-Radwan, lawyer, born at Kuwait City, Kuwait, on October 5, 1937, residing at Khaldiah Street, Block 3, 56 House, Khaldiah, Kuwait;
- Mrs Klara Scheidegger, consultant, born at Huttwil, Switzerland, on June 3, 1938, residing at La Lèche, CH-1070 Puidoux, Switzerland.

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et unième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HELVETIA ARAB GENERAL TRADING CO. (W.L.L.), une société de droit du Kuwait, avec siège social à Salbya, Block 13, Bldg. 21 6th floor 24184 Safat 13102 Kuwait, ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 23 mars 2004 et du 7 avril 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HELARB INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts



et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou

représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

HELVETIA ARAB GENERAL TRADING CO. (W.L.L.), représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### Gérants de classe A

- Bart Zech, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;
- Patrice Gallasin, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;

#### Gérants de classe B

- M. Ali Al-Radwan, juriste, né à Koweit City, Koweit, le 5 octobre 1937, résidant à Khaldiah Street, Block 3, 56 House, Khaldiah, Koweit;
- Mme Klara Scheidegger, consultante, née à Huttwil, Suisse, le 3 juin 1938, résidant à La Lèche, CH-1070 Puidoux, Suisse

2. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, vol. 143S, fol. 34, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

G. Lecuit.

(035389.3/220/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

### **TAXALO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.974.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le vendredi 19 mars 2004 à 15.15 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.  
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A.

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pierre Schill au poste de Commissaire aux Comptes de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux Comptes:

Monsieur Noël Didier, demeurant à Luxembourg, 10, Boulevard Royal

en remplacement de Monsieur Pierre Schill, démissionnaire.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05579. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034794.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**KNIGHT LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 100.494.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth of April.

Before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

KNIGHT LUX 1, S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Name - Corporate Objectives - Registered Office - Duration****Art. 1. Form, Corporate Name**

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 4, 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single member companies.

The Company will exist under the corporate name of KNIGHT LUX 2, S.à r.l.

**Art. 2. Corporate Objectives**

The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; finally, to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives.

**Art. 3. Registered Office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4. Duration**

The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Capital - Shares****Art. 5. Corporate Capital**

The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

**Art. 6. Shares**

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares**

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders. The shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

## Management and Shareholders

### Art. 8. Board of Managers

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

### Art. 9. Powers of the Board of Managers

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

### Art. 11. Liability of the Managers

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

## Shareholders Decisions

### Art. 12. Shareholders Decisions

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

## Financial Year - Balance Sheet

### Art. 13. Financial Year

The Company's financial year starts each year on January the 1st and ends on the 31st December of that year.

### Art. 14. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution Rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

## **Winding-Up - Liquidation**

### **Art. 16. Winding-up, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **Applicable Law**

### **Art. 17. Applicable Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

#### *Subscription - Payment*

All the 125 (one hundred twenty-five) shares representing the capital have been entirely subscribed by KNIGHT LUX 1, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Norbert Pacho, Managing Director, residing at Klopstockstrasse 5, 65187 Wiesbaden, Germany.

In accordance with article 9 of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

KNIGHT LUX 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination Sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 4, 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société a comme dénomination KNIGHT LUX 2, S.à r.l.

#### **Art. 2. Objet Social**

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie

de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin, la Société peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que précédemment décrit.

### **Art. 3. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant et du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 4. Durée de la Société**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## **Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital Social**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

### **Art. 6. Parts Sociales**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Cession de parts sociales**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par les actionnaires existants sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées aux non-associés sauf accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social dans le cadre d'une assemblée générale.

## **Gérance**

### **Art. 8. Conseil de Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance**

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ont tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

### **Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance**

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

#### **Art. 11. Responsabilité des Gérants**

Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Décisions des Associés**

#### **Art. 12. Décisions des Associés**

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### **Exercice social - Comptes Annuels**

#### **Art. 13. Exercice Social**

L'exercice social commence chaque année le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

#### **Art. 14. Résultats Sociaux**

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### **Art. 15. Répartition des Bénéfices**

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

### **Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Loi Applicable**

#### **Art. 17. Loi Applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par KNI-GHT LUX 1, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:



- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
 - M. Norbert Pacho, Managing Director, residing at Klopstockstrasse 5, 65187 Wiesbaden, Germany.  
 Conformément à l'article 9 des statuts, la Société sera engagée par la signature de son gérant unique.
- 2) Le siège social de la Société est établi à 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, vol. 20CS, fol. 95, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(035410.3/211/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.973.

In the year two thousand and four, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. FHR (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

2. 3801292 CANADA Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 100 Wellington Street West, Suite 1600, TD Centre, P.O. Box 40, Toronto, Ontario M5K 1B7, Canada,

both here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two powers of attorney given on April 14 respectively 16, 2004.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- FHR (GIBRALTAR) LIMITED and 3801292 CANADA Inc. are the only shareholders of FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on April 7, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand fifty United States dollars (USD 20,050) divided into two hundred and one (201) ordinary shares and two hundred (200) 5% non-cumulative preference shares of fifty United States dollars (USD 50) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxy holder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders of the Company decide to increase the subscribed capital by an amount of three hundred forty million three hundred sixty-five thousand eight hundred United States dollars (USD 340,365,800) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty thousand fifty United States dollars (USD 20,050) divided into two hundred and one (201) ordinary shares and two hundred (200) 5% non-cumulative preference shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50) each, to three hundred forty million three hundred eighty-five thousand eight hundred fifty United States dollars (USD 340,385,850) by the issuance of six million eight hundred seven thousand three hundred sixteen (6,807,316) new ordinary shares with a par value of fifty United States dollars (50) each, having the same rights as the already existing ordinary shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, FHR (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the six million eight hundred seven thousand three hundred sixteen (6,807,316) new ordinary shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, known or unknown as per the date hereof, including, without limitation, 224,703 registered ordinary shares in the capital of CPH INTERNATIONAL RT.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of FHR (GIBRALTAR) LIMITED as per April 16, 2004.

The balance sheet of FHR (GIBRALTAR) LIMITED shows net assets of USD 340,365,801.

It results from a certificate issued on April 16, 2004 by the directors of FHR (GIBRALTAR) LIMITED that:

- all assets and liabilities of FHR (GIBRALTAR) LIMITED are shown on the attached certified balance sheet as of April 16, 2004;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of FHR (GIBRALTAR) LIMITED per attached balance sheet as of April 16, 2004 is estimated to be USD 340,365,801;

- no impediments, whether legal or contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l. exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l. will be accomplished by FHR (GIBRALTAR) LIMITED.

The surplus between the nominal value of the ordinary shares and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account which shall be exclusively attributed to the ordinary shares in the Company's accounts.

Such certificate and such balance sheet will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at three hundred forty million three hundred eighty-five thousand eight hundred fifty United States dollars (USD 340,385,850) represented by six million eight hundred seven thousand five hundred seventeen (6,807,517) ordinary shares and two hundred (200) 5% non-cumulative preference shares (the Preference Shares) in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50) each, all subscribed and fully paid-up.»

#### *Valuation*

For all purposes the present contribution in kind is valued at two hundred eighty-five million seven hundred thirty-three thousand five hundred and forty-seven euro (EUR 285,733,547.-).

#### *Capital duty*

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from FHR (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, Part of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the mandatory of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize du mois d'avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FHR (GIBRALTAR) LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

2. 3801292 CANADA Inc., une société de droit canadien, ayant son siège social au 100 Wellington Street West, Suite 1600, TD Centre, P.O. Box 40, Toronto, Ontario M5K 1B7, Canada,

toutes les deux représentées par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 14 respectivement 16 avril 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- FHR (GIBRALTAR) LIMITED et 3801292 CANADA Inc. sont les seuls associés de FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 20.050) représenté par deux cent une (201) parts sociales ordinaires et deux cent (200) parts sociales privilégiées non-cumulatives à 5% d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social souscrit par un montant de trois cent quarante millions trois cent soixante-cinq mille huit cents dollars des Etats-Unis (USD 340.365.800) pour le porter de son montant actuel de vingt mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 20.050) à trois cent quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 340.385.850) par l'émission de six millions huit cent sept mille trois cent seize (6.807.316) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales ordinaires déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, FHR (GIBRALTAR) LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les six millions huit cent sept mille trois cent seize (6.807.316) nouvelles parts sociales ordinaires et les libérer entièrement par un apport en nature de tous ses actifs et passifs, connus ou inconnus à ce jour, comprenant, sans aucune limitation, 224.703 actions de CPH INTERNATIONAL RT.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de FHR (GIBRALTAR) LIMITED daté du 16 avril 2004.

Le bilan intérimaire de FHR (GIBRALTAR) LIMITED relève un actif net de USD 340.365.801.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de FHR (GIBRALTAR) LIMITED en date du 16 avril 2004 que:

- tous les actifs et passifs de FHR (GIBRALTAR) LIMITED sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté du 16 avril 2004;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de FHR (GIBRALTAR) LIMITED selon le bilan intérimaire au 16 avril 2004 est évaluée à USD 340.365.801;

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l. ont été accomplies par FHR (GIBRALTAR) LIMITED.

La différence, le cas échéant, entre la valeur nominale des nouvelles parts sociales ordinaires émises et la valeur totale de l'apport en nature sera transférée à un compte de prime d'émission attribué exclusivement aux parts sociales ordinaires dans les comptes de la Société.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 340.385.850) représenté par six millions huit cent sept mille cinq cent dix-sept (6.807.517) parts sociales ordinaires et deux cent (200) parts sociales privilégiées non-cumulatives à 5% (les Parts Privilégiées) sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Evaluation*

Pour tous besoins le présent apport en nature est évalué à deux cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-trois mille cinq cent quarante-sept euros (EUR 285.733.547,-).

*Droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société détenant tout l'actif et tout le passif de FHR (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, vol. 143S, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(035661.3/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**FHR (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.973.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 426 du 16 avril 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(035662.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**HOMAC AVIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5372 Munsbach, 26, Um Schennbierg.  
R. C. Luxembourg B 52.018.

L'an deux mille quatre, le quatorze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HOMAC AVIATION S.A., R. C. Luxembourg B Numéro 52.018, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 546 du 25 octobre 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 994 du 29 juin 2002.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Paul Hoegen, directeur, demeurant à CH-8700 Künsnacht, Obere Heslibachstrasse, 17.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Serge Hoegen, employé privé, demeurant à L-8124 Bridel, 17, rue des Carrefours.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune constituant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille (125.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 26, Um Schennbierg, L-5372 Munsbach et modification subséquente des articles 1<sup>er</sup> et 9 des statuts.
2. Démission d'un administrateur et reconduction des mandats des administrateurs restants.
3. Reconduction du mandat du commissaire aux comptes actuel.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social de la Société est transféré au 26, Um Schennbierg, L-5372 Munsbach.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 et 9, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>, alinéa 2.** Le siège social est établi à Munsbach.»

«**Art. 9, alinéa 1<sup>er</sup>.**L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Munsbach au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

*Deuxième résolution*

La démission de Madame Yolanda Gunalon Vasquez de ses fonctions d'administrateur est acceptée et, par vote spécial, décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Par ailleurs les mandats des administrateurs restants Messieurs Paul G. Hoegen, Serge J.P. Hoegen et Eric J.P. Hoegen sont reconduits pour un nouveau terme de six ans.

*Troisième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes actuel la FIDUCIAIRE DUMONG-KEMP est reconduit pour un nouveau terme de six ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Hoegen, S. Hoegen, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, vol. 20CS, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(035665.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**HOMAC AVIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5372 Munsbach, 26, Um Schennbiërg.  
R. C. Luxembourg B 52.018.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 410 du 14 avril 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(035666.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

---

**EXTREME JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 69.120.

L'an deux mille quatre, le neuf avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Fabrizio Sacchet, commerçant, né à Thionville/Moselle (France) le 9 juillet 1968, matricule 19680709036, et son épouse;

2.- Stéphanie Vivet, commerçante, née à Toulon/Var (France), le 17 mars 1970, matricule 19700317067, demeurant ensemble à F-57330 Soetrich (France), 8, rue Pavée,

propriétaires de cinq cents (500) parts de EXTREME JUNIOR, S.à r.l., avec siège social à L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.120, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 11 juin 1999, modifiée suivant acte sous seing privé du 21 septembre 2002, publié au dit Mémorial, numéro 585 du 28 mai 2003.

D'abord,

Les époux Sacchet-Vivet, préqualifiés, cèdent à Rina Tarsi, gérante, née à Fano (Italie) le 7 février 1940, matricule 19400206301, veuve de Luciano Sacchet, demeurant à L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue St Michel, leurs cinq cents (500) parts de la Société pour le prix d'un (1,-) euro symbolique.

La cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, la cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par la cessionnaire aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Puis,

Rina Tarsi, préqualifiée, donne, en avancement d'hoirie, à Stéphanie Vivet, commerçante, épouse de Fabrizio Sacchet, née à Toulon/Var (France), le 17 mars 1970, matricule 19700317067, demeurant à F-57330 Soetrich (France), 8, rue Pavée, ici présente et ce acceptant avec gratitude, ses cinq cents (500) parts de la Société.

Ces parts sont évaluées à la somme d'un (1,-) euro symbolique.

La donataire sera propriétaire des parts données et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La donataire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, la donataire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme la donatrice confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Cette donation est acceptée au nom de la Société par Stéphanie Vivet, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérante de ladite Société.

Ensuite, Stéphanie Vivet, seule associée de la Société, donne son agrément en ce qui concerne les cession et donation de parts visées ci-avant.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Sacchet, S. Vivet, R. Tarsi, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2004, vol. 885, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 avril 2004.

F. Molitor.

(035346.3/223/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

---

**MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 56.202.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Jean Louis Gentile, fonctionnaire des P & T, né à Differdange, le 2 décembre 1961, demeurant à L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers;

2.- Michel Morang, maître-menuisier, né à Luxembourg, le 3 janvier 1969, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 16, rue Haard;

3.- Christophe Morang, employé privé, né à Luxembourg, le 15 février 1976, demeurant à L-4437 Soleuvre, 69, rue de Differdange;

4.- Hubert Morang, employé privé, né à Luxembourg, le 15 février 1976, demeurant à L-4412 Belvaux, 37, rue des Alliés;

seuls associés de MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l., avec siège social à L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 56.202, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 606 du 23 novembre 1996, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 13 septembre 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 897 du 26 novembre 1999, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 2 février 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 775 du 18 septembre 2001,

se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils transfèrent le siège social de la société de Sanem à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Ils modifient le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution*

Ils fixent l'adresse de la Société à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. L. Gentile, M. Morang, C. Morang, H. Morang, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2004, vol. 883, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 avril 2004.

F. Molitor.

(035350.3/223/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 56.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 avril 2004.

F. Molitor.

(035352.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**RR MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, Place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 35.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Signature.

(034750.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**EUROPEAN RESEARCH VENTURE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.580.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 24 mars 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de CO-SAFIN S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034796.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

---

**ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.762.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 13 octobre 2003 à 14.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de la société COSAFIN S.A. et de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie; pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme  
ZORAL S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034822.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

---

**CSFB LUX (UNW) CO-INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 550.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 80.722.

—  
Le bilan au 31 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Lohsen  
Gérant

(034961.3/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**CSFB LUX (UNW) CO-INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 550.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 80.722.

—  
Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Lohsen  
Gérant

(034989.3/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**CREATERRA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.917.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

M. Nozza

*Administrateur-délégué*

(034851.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**CREATERRA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.917.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 avril 2004*

Président: Monsieur Bernard Vulfs

Secrétaire: Monsieur Mario Nozza

Scrutateurs: Messieurs Michel Malchaire et Hugues Derem

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Il résulte de la liste des présences que 20.000 actions sur 20.000 sont présentes ou représentées, la présente Assemblée est valablement constituée et peut délibérer. L'Assemblée a été valablement convoquée.

Voici la résolution:

L'Assemblée a décidé de programmer exceptionnellement l'Assemblée Générale Ordinaire au jeudi 8 avril 2004 à 14 heures 30 au lieu du 3<sup>ème</sup> mardi du mois d'avril à 10.00 heures, initialement prévu par les statuts.

*Pour la société*

M. Nozza

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05705. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(034862.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**CREATERRA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.917.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 avril 2004*

Président: Monsieur Bernard Vulfs

Secrétaire: Monsieur Mario Nozza

Scrutateurs: Messieurs Nicolas Watrin et Hugues Derem

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Il résulte de la liste des présences que 20.000 actions sur 20.000 sont présentes ou représentées, la présente Assemblée est valablement constituée et peut délibérer. L'Assemblée a été valablement convoquée.

Voici les différentes résolutions:

1. après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes annuels faisant apparaître un bénéfice net pour l'exercice 2003 de EUR 448.059,01.

2. l'Assemblée décide de la répartition du résultat comme suit:

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . .	10.556,79 EUR
Bénéfice de l'exercice . . . . .	448.059,01 EUR
Acompte sur dividende . . . . .	-
Résultat disponible . . . . .	458.615,80 EUR
Dotation à la réserve légale . . . . .	- 22.402,95 EUR
Dotation à la réserve indisponible . . . . .	- 38.400,- EUR
Dotation à la réserve statutaire . . . . .	- 187.500,- EUR
Distribution aux actionnaires A . . . . .	- 189.100,- EUR
Bénéfice à reporter . . . . .	21.212,85 EUR



3. l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2003.

4. l'Assemblée prend acte de la nomination de la société MAZARS LUXEMBOURG S.A. pour l'exercice 2003 et de la reconduction de son mandat pour une durée d'un an suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2003.

5. les actionnaires de type A comme B renoncent à leur dividende, soit l'équivalent de EUR 187.500,-.

*Pour la société*

M. Nozza

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05707. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(034863.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

---

**ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.762.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

FIDUPAR

Signatures

(034891.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

---

**ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.762.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

FIDUPAR

Signatures

(034893.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

---

**CHARME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.166.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue le 28 avril 2004 à 14.00 heures au siège social*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maria Chiapolino de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Pascale Mariotti, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CHARME HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00202. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(035058.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 40.258.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 avril 2004*

Le siège social de la société est transféré au 16, rue Notre-Dame, L-1219 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Catégorie A / Catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034907.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

**FUTEFIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. SUPERFUTE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 87.311.

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUTEFIN S.A., ayant son siège social à L-9252 Diekirch, 6, rue Kockelberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.311, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination SUPERFUTE LUX, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1111 du 22 juillet 2002, transformée en société anonyme avec adoption de la dénomination FUTEFIN S.A. suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1147 du 3 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 202 du 18 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Nasri, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Lynn Vogele, étudiante, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gabriele Bok, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Transfert du siège social de L-9252 Diekirch, 6, rue Kockelberg à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9252 Diekirch, 6, rue Kockelberg à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II de sorte que le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa**

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Nasri, L. Vogele, G. Bok, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2004, vol. 427, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035340.3/242/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**FUTEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 87.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035342.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**AFRICAONE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 90.012.

In the year two thousand four, on the eighth of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AFRICAONE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituted by a deed of the undersigned notary on October 24th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1806 of December 20th, 2002.

The meeting was opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marta Kozinska, employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia Hilger-Simon, employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by registered letters to the holders of shares all in registered form on the 24th of March 2004.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of Mr Jean Fell, expert comptable, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as liquidator with the broadest power mentioned in the article 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the directors and the statutory auditor for the performance of their mandates.

4. Miscellaneous.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary.

IV. As appears from the said attendance list, 1,550 shares out of 3,100 shares in circulation are present or represented at the present general meeting.

V. As a consequence, at least half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the chairman sets forth the reason having caused the board of directors to propose the points of the agenda. Upon deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Mr Jean Fell, expert comptable, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the coordinated law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.  
He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

*Third resolution*

The meeting grants discharge to the directors and the statutory auditor for the performance of their mandates.  
There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AFRICAONE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1806 du 20 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

qui désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudia Hilger-Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées aux propriétaires d'actions toutes sous forme nominative en date du 24 mars 2004.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur Jean Fell, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

4. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.100 actions en circulation, 1.550 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant au moins la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de mettre la société en liquidation et de nommer comme liquidateur, Monsieur Jean Fell, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, M. Kozinska, C. Hilger-Simon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, vol. 143S, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

G. Lecuit.

(035467.3/220/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**THOMAS CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R. C. Luxembourg B 91.852.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THOMAS CONSULTING S.A., avec siège social à Schiffflange, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 5 novembre 2002, notaire alors de résidence à Hesperange publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°324 du 26 mars 2003.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente et est présidée par Monsieur Roland Hamen, employé privé, demeurant à F-57330, 4, rue des Prés, Molvange.

Qui désigne comme secrétaire, Madame Dehbia Bouzidi, employée privée, demeurant à L-4103 Esch sur Alzette, 4, rue de l'école.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement d'objet social de la société.
2. Modification subséquente de l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la tenue, la surveillance et l'organisation des comptabilités, les calculs des salaires, le secrétariat social, le recrutement, les conseils, l'optimisation et les déclarations en matière de fiscalité pour les sociétés dans lesquelles elle détient une participation.»

Elle peut en outre se livrer à toutes opérations pouvant se rattacher aux activités de transformation des métaux mécanique, électromécanique, serrurerie, chaudronnerie et de façon générale à toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter le développement ou l'exploitation.

La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou non, et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son objet social.»

II - Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signées par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III - Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présents actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV - L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la tenue, la surveillance et l'organisation des comptabilités, les calculs des salaires, le secrétariat social, le recrutement, les conseils, l'optimisation et les déclarations en matière de fiscalité pour les sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

Elle peut en outre se livrer à toutes opérations pouvant se rattacher aux activités de transformation des métaux mécanique, électromécanique, serrurerie, chaudronnerie et de façon générale à toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter le développement ou l'exploitation.

La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou non, et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Hamen, D. Bouzidi, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(035667.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

---

**THOMAS CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R. C. Luxembourg B 91.852.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 471 du 22 avril 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(035668.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

---

**RADIO RATIO HOLDING AG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.257.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(034682.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

---

**CHRISTIAN BAUER & ASSOCIES ARCHITECTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 73, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.723.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 avril 2004, réf. DSO-AP00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 3 mai 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(034914.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.734.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS, Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(034954.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**TOURIST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.945.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(035060.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**TOURIST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.945.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 février 2004*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Ferdinando Cavalli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 17 juillet 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

*Conseil d'administration*

M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes*

MAZARS S.A., 5 rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00208. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035063.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**EVERGLADES PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 58.778.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

Est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant que Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.

Sont acceptées les démissions de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateurs. Décharge leur est accordée.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs, reprenant les mandats en cours jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

*Pour EVERGLADES PROPERTIES S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02105. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035189.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**POLLONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.672.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 avril 2004*

L'assemblée décide de révoquer le mandat du Commissaire aux Comptes, la société MONTBRUN REVISION, S.à.r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer la société MAZARS S.A., Réviseurs d'Entreprises, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Son mandat prend effet immédiat, et il est appelé à contrôler les comptes relatifs aux exercices se terminant au 31 décembre 2004, 31 décembre 2005, et au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035075.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**IRECO TRADING & PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 68.051.

**RECTIFICATIF**

Il est porté à la connaissance des tiers que dans le Mémorial C n° 282 du 10 mars 2004, à la page 13489, il fallait lire: «Les comptes annuels au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07577, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour IRECO TRADING & PRODUCTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(035077.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.768.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mars 2004*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration*

- M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président.
- M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.
- M. Paolo Cipelli, dirigeant d'entreprise, demeurant à Curno (Italie), administrateur.
- M. Bruno Saita, dirigeant d'entreprise, demeurant à Curno (Italie), administrateur.
- Mme Alessandra Ramorino, employée privée, demeurant en Italie, administrateur.

*Commissaire aux Comptes*

- KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**BREMBO INTERNATIONAL S.A.**

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035046.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---



**LB SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 85.270.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(035059.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**LB SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 85.270.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(035049.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**T.R.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 50.584.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Société Civile

Signature

(034916.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**TRAVEL RING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 50.583.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Société Civile

Signature

(034917.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**LFG - LONDON FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.961.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(034918.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**LOREGLASS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.067.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue extraordinairement le 10 février 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LOREGLASS S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de la Croix d'Or, CH-1204 Genève Suisse de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer Mr Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2006.

Luxembourg, le 10 février 2004.

T. van Dijk

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00645. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035094.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**MIROGLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 41.756.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 31 mars 2004, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs sont venus à échéance en date de ce jour et l'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.
- Monsieur Umberto Cassinelli, demeurant à Lugano (Suisse), via delle Scuole, 16, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour et décide de renommer pour un terme d'un an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

MIROGLIO FINANCE S.A.

S. Vandi / D. Murari

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02793. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035097.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**IMMOBILIERE BOEVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2262 Luxembourg, 20, rue Adolphe Omlor.  
R. C. Luxembourg B 33.143.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

(035001.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**GAUGUIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 65.482.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2002, que l'Assemblée a pris, chacune à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société. La lettre de démission du 23 octobre 2002 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

GAUGUIN S.A.

S. Vandt / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035103.3/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**DEGUSSA RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 18.707.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

B. Durieux

Directeur

(034981.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**ERSTE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 97.240.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 mai 2004.

B. Durieux

Directeur

(034983.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**JACOBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 93, rue Théodore de Wacquant.  
R. C. Luxembourg B 72.805.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035008.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**CONTINENTAL UNION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 65.605.

## EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 11 mars 2004 adressée à la société que la société FREECAP GLOBAL INC. avec siège social à Tortola (B.V.I.) démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 18 mars 2003.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04872. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034987.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

**ADELIE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 30.986,69 EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 67.020.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 21 avril 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2004.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00113. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034996.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

**INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 86.889.

Constituée suivant acte devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster du 3 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1011 du 3 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce le 22 avril 2002.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004*

L'an deux mille quatre, le trente mars.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle au 525, Chaussée de Nivelles à Halle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hervé Charrel, employé privé, demeurant au 33, Avenue de la Providence à Longwy.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alain Maeck, employé privé, demeurant au 32, rue de l'Eglise à Strassen.

Monsieur Stiernon Gontran, pose ensuite qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente Assemblée Générale et que donc celle-ci est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Démission du commissaire aux comptes.
2. Nomination du commissaire aux comptes.
3. Changement du siège social.

*Première résolution*

Démission du commissaire aux comptes:

- CASSINI ASSET MANAGEMENT LTD, avec siège social à 24, De Castro Street, Tortola, BVI, et lui accorde pleine et entière décharge.

*Deuxième résolution*

Nomination du commissaire aux comptes:

- MONEYLIFT S.A., RC Luxembourg B 96.100, siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

*Troisième résolution*

Changement du siège social:

- Le transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt et la modification afférente à l'article 2 des statuts.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, même date qu'en tête.

G. Stiernon / H. Charrel / A. Maeck.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00116. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur* (signé): Signature.

(035206.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**IMMO-CLUB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 53.921.

Constituée suivant acte notarié en date du 15 février 1996. Modifié le 5 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 910 du 1<sup>er</sup> décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce le 6 octobre 1999. Modifié suivant acte devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, du 23 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1565 du 30 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce le 23 septembre 2000. Modifié le 5 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 705 du 31 août 2001, inscrite au Registre de Commerce le 2 février 2001.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004*

L'an deux mille quatre, le trente mars.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle au 525, Chaussée de Nivelles à Halle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hervé Charrel, employé privé, demeurant au 33, Avenue de la Providence à Longwy.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alain Maeck, employé privé, demeurant au 32, rue de l'Eglise à Strassen.

Monsieur Stiernon Gontran, pose ensuite qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente Assemblée Générale et que donc celle-ci est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Changement du siège social:

- Le transfert du siège social de L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André à L-2530 Luxembourg, 6, Rue Henri Schnadt et la modification afférente à l'article 2 des statuts.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, même date qu'en tête.

G. Stiernon / H. Charrel / A. Maeck.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00119. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur* (signé): Signature.

(035236.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**PROMOBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 37.352.

Il résulte d'un courrier adressé en date du 8 avril 2004 par Monsieur Vincent Zappone à la société PROMOBE S.A. qu'il a dénoncé avec effet immédiat la convention fiduciaire conclue en date du 13 novembre 2000.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

M<sup>e</sup> L. Mosar

*Le mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05285. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(035126.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**LUXFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.379.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AH01233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(035009.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**LUXFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.379.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(035006.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**MICCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 80.830.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

(035040.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**DE AGOSTINI INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.170.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

(035041.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.461.

EXTRAIT

Suite à la délibération de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 28 avril 2004, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Michel Elia, demeurant 21, avenue Princess Grace, M-98000, Monaco.
- Monsieur David Levy, demeurant 31, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur A. Leigh Robertson, demeurant 18-20, rue de Lausanne, les Cygnes, CH-1211 Genève.
- Monsieur Jean Hoss, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
- Monsieur Chris Meares, demeurant 31, Hill Street, W1J 5LS Londres, Grande-Bretagne.

Les mandats expirent lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035133.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**FINAGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 11.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

(035042.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**FINAGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 11.471.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
de la société tenue à Luxembourg le 25 février 2004*

*Sixième résolution*

L'assemblée générale prend connaissance des démissions du commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini et décide de nommer commissaire aux comptes Francesca Docchio.

La durée du mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

*Pour le conseil d'administration*

M. Sterzi / M. L. Guardamagna

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00023. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035045.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**STOLZHECK S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.727.

Il résulte d'un courrier adressé en date du 8 avril 2004 par Madame Nives Persia à la société STOLZHECK S.A. que le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Il résulte d'un courrier adressé en date du 8 avril 2004 par Monsieur Vincent Zappone à la société STOLZHECK S.A. qu'il a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

M<sup>e</sup> L. Mosar

*Le mandataire des parties Zappone et Persia*

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05284. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035128.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**CERATIZIT-RE, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 61.860.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 12 février 2004*

«1. Le Conseil accepte la démission de Monsieur Marco Aardoom, avec effet au 15 mars 2004, de son poste d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil décide de nommer Monsieur Fabrice Frère en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Marco Aardoom, avec effet au 15 mars 2004.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

4. Le Conseil décide de coopter, en tant que Dirigeant Agréé, la Société GECALUX S.A. (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), en remplacement de Monsieur Marco Aardoom, avec effet au 15 mars 2004.»

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00149. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035176.3/730/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**INDUFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 42.837.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

Est acceptée la démission de ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateur. Décharge lui est accordée.

Est confirmée la nomination de ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008. Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour INDUFIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035187.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**PARFINANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 16.425.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ05191, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

(035136.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---

**ENCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 71.944.

—  
*Décision de l'associé unique sur des nominations et des démissions dans le conseil de gérance*

L'associé unique a décidé d'accepter la démission d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Gérant.

L'associé unique a décidé d'attribuer la fonction de «Gérant» à NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. et ce à dater du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

ALPMANN HOLDINGS LIMITED

Signature

L'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035190.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

---